

KLOERTEXT - KAMPF GEGEN DISKRIMINIERUNGEN

Alltagsrassismus ohne Folgen

Viele Menschen mit dunkler Hautfarbe erleben in Luxemburg rassistische Belästigungen, das zeigt ein Bericht der Europäischen Agentur für Grundrechte. Wirklich überrascht reagiert die Direktorin des Zentrums für Gleichbehandlung (CET) auf dieses Ergebnis nicht, berichteten in früheren in Luxemburg durchgeführten CET-Umfragen doch ebenfalls viele Menschen von Fällen einer Diskriminierung aufgrund ihrer ethnischen Herkunft. Nathalie Morgenthaler stellt fest, dass viele Betroffene immer noch davon absehen, solche Vorfälle zu melden. Eine größere Unterstützung der Politik sowie mehr Mittel für das CET könnten daran etwas ändern, findet sie.

„Wir begrüßen es zunächst einmal als ein positives Signal der Regierung, dass sie 2015 das interministerielle Komitee für Menschenrechte eingesetzt hat. Diese Plattform ermöglicht es, Akteure wie die Menschenrechtskommission (CCDH), ORK, den Ombudsman und gemeinnützige Organisationen aus der Zivilgesellschaft mit Vertretern verschiedener Ministerien an einem Tisch zusammenzubringen und sich regelmäßig auszutauschen. So auch vergangene Woche, als der Direktor der EU-Agentur für Grundrechte empfangen wurde, um die Ergebnisse von zwei Studien vorzustellen.

Ob bei der Suche nach einer Wohnung, Arbeit oder anderswo: Obwohl in Luxemburg viel über das Zusammenleben diskutiert wird, sind Alltagsrassismus und die Diskriminierung aufgrund der Herkunft, Hautfarbe oder Religion so gut wie kein Thema. Daran wird sich auch nichts ändern, so lange wie es keine Jurisprudenzen gibt oder das CET, anstatt die damit verbundenen EU-Richtlinien in der Vergangenheit nur minimal umzusetzen, mit den Möglichkeiten ausgestattet wird, über die

Antidiskriminierungsstellen in anderen EU-Staaten verfügen. Muss man an dieser Stelle daran erinnern, dass Anlaufstellen in anderen Ländern Geldstrafen aussprechen beziehungsweise die Namen von Unternehmen publik machen können, die ein flagrantes Fehlverhalten an den Tag legen? Da nur wenige Menschen Diskriminierungsfälle melden und davon wiederum nur ein ganz kleiner Teil aufgrund der häufig schwierigen Beweislage für ein Justizverfahren infrage kommt, bleibt Diskriminierung in Luxemburg eigentlich straflos. Das CET wird im Jahresdurchschnitt mit etwa 120 Dossiers befasst, wobei es sich sowohl um Diskriminierungen als auch um allgemeine Anfragen handeln kann.

Hinzu kommt, dass auch in Sachen Diskriminierungsmotive in anderen Staaten mehr gemacht wird. Auch die Mehrfachdiskriminierung, die in anderen Ländern eine strengere Ahndung nach sich ziehen kann, ist nicht durch die luxemburgische Gesetzgebung abgedeckt.

Aber auch an politischer Unterstützung fehlt es. Wie sonst lässt sich erklären, dass das CET in seinem mehr als zehnjährigen Bestehen bislang lediglich zweimal von der Regierung um ein Gutachten zu einem Gesetz gebeten wurde? Oder warum so selten auf uns verwiesen wird? Stattdessen wird das ‚Zentrum für Gleichbehandlung‘ mit immer mehr Aufgaben betraut, ohne im Gegenzug auch mehr Mittel zu gewähren. Seiner gesetzlich verankerten Aufgabe, die Gleichbehandlung zu fördern, kann das CET deshalb nur in unzureichendem Maße nachkommen. Im Klartext: Wir können weiterhin nur kleine Brötchen backen.“

NATHALIE MORGENTHALER

Direktorin des CET

„Mehrfachdiskriminierungen sind nicht durch das Gesetz abgedeckt“

Die einen sehen Licht, die anderen Schatten

Heute ist Internationaler Tag zur Beseitigung der
Rassendiskriminierung: Es ist wenig bekannt über die Lage im Land

Von Annette Welsch

Was in den 1960er-Jahren im damaligen Apartheid-Regime in Südafrika schon schockierte, ist heute noch lange nicht undenkbar. „Die schmerzlichen Ereignisse in Christchurch/Neuseeland haben gezeigt, dass der Kampf gegen Rassismus notwendig bleibt“, schreibt die Commission Consultative des Droits de l'Homme (CCDH) denn auch mit Recht anlässlich des Internationalen Tages gegen Rassismus. Er wurde sechs Jahre nach dem Massaker von Sharpeville/Südafrika von den Vereinten Nationen ausgerufen, als die Polizei 69 Personen erschoss, die friedlich gegen diskriminierende Passgesetze demonstrierten.

Zur Frage, wie es mit Rassismus und Fremdenfeindlichkeit in Luxemburg aussieht, scheiden sich die Geister. Während die Association de Soutien aux Travail-

leurs Immigrés (Asti) der Ansicht ist, dass Luxemburg eine beunruhigende Entwicklung aufweist, meint die CCDH, dass es bislang noch verschont blieb von stigmatisierenden, populistischen oder extremistischen öffentlichen Diskursen gegenüber anderen ethnischen Gemeinschaften, Flüchtlingen und Migranten. Die Menschenrechtskommission stellt auch mit Befriedigung fest, dass Straftaten, wie der Aufruf zum Hass in sozialen Medien immer öfter gerichtlich bestraft werden.

Besorgnis erzeuge allerdings, dass dem EU-Bericht „Being black in the EU“ nach Luxemburg auf dem vierten Platz von zwölf Ländern landet: Elf Prozent der Befragten gaben an, schon physische Gewalt aus rassistischen Gründen erfahren zu haben - fünf Prozent waren es insgesamt. Sie fordert denn auch die Regierung auf, den Kampf gegen Rassismus und Intoleranz als prioritär im Kampf für die

Menschenrechte anzusehen: „Es geht darum, gegen Vorurteile und Stereotype anzukämpfen, vor allem durch Bildung über Menschenrechte in den Schulen und Sensibilisierungskampagnen.“

CET: 18 neue Rassismus-Fälle 2018

Auch Nathalie Morgenthaler, Direktorin des 2006 gegründeten Centre pour l'égalité de traitement (CET), das Diskriminierungsopfer berät und rechtlich orientiert, sagt: „Das Wichtigste ist, dass die Menschen ihre Rechte und Pflichten kennen, dass sie wissen, was und wann etwas diskriminierend ist, denn nur dann können sie auch reagieren. Das geschieht durch Sensibilisierung am besten schon in jungen Jahren.“

Mit 18 neuen Fällen im Bereich Rassismus wurde das CET im vergangenen Jahr befasst: Neun bezogen sich auf das Arbeitsumfeld, acht lassen sich nicht eindeutig einordnen und bei vier Sachlagen

ging es um den Zugang zu öffentlichen Gütern oder Dienstleistungen. 2017 waren es 19 Dossiers - die Zahlen bleiben demnach stabil bei um die 15 Prozent aller Diskriminierungsfälle, mit denen das Zentrum befasst wird. Dass es Diskriminierungsopfern auch vor Gericht zur Seite stehen kann, hat das CET selber bislang noch nicht gefordert. „Es ist aber ein reelles Problem, dass es noch keine Jurisprudenz zu Diskriminierungen in Luxemburg gibt“, sagt Morgenthaler. Dafür könne es viele Gründe geben: Kosten, Angst, Dauer und Ungewissheit bei einer Klage.

Die Asti kritisiert derweil die Regierung scharf und verlangt, dass sie sich dringend Instrumente für die Rassismusbekämpfung gibt: einen „Observatoire du racisme“ und entsprechende Maßnahmen im Nationalen Integrationsplan.

Où sont les instruments de lutte contre les phénomènes racistes et xénophobes?

Certains hommes et femmes politiques luxembourgeois ont été récemment victimes d'actes xénophobes et antisémites. Ce fut par exemple le cas lors de la campagne pour les élections nationales en octobre 2018 ou plus récemment lorsque Madame la Ministre Corinne Cahen a été victime d'antisémitisme sur Facebook, selon ses affirmations au journal *Contacto* (1). Le jeudi 21 mars 2019 est la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, une bonne occasion pour aborder la question : quelle est l'action du gouvernement luxembourgeois pour lutter contre le racisme et la xénophobie ? Force est de constater que le Luxembourg a fait une évolution inquiétante en cette matière. Prenant des exemples qui devraient nous interpeller:

1. Le Conseil National pour Etrangers (CNE) n'a plus, depuis des années, reconduit sa Commission spéciale qui avait la compétence de recevoir des plaintes pour discrimination raciale.

2. Même suite aux recommandations de l'ECRI (European Commission Against Racism and Intolerance) en 2017 prônant de renforcer le Centre pour l'égalité du traitement (CET), la loi ne lui confère pas le droit d'être saisi de plaintes, de procéder à une médiation ou d'agir en justice pour faire valoir les droits des victimes de discrimination. (2)

3. En 2017, l'ECRI avait recommandé «aux autorités policières et judiciaires de mettre en place et de gérer un système d'enregistrement et de suivi des incidents racistes. (...) Les autorités devraient publier ces statistiques » (3). Malgré, les recommandations de l'ECRI, aucun organe n'est actuellement compétent pour recueillir, de manière centralisée, des statistiques sur les phénomènes xénophobes. En 2017, l'ASTI avait proposé au Premier-ministre de mettre en place un observatoire des phénomènes racistes

et xénophobes. Une proposition qui est restée, jusqu'à aujourd'hui, sans écho de la part du Gouvernement.

4. Autre constat: en lisant l'accord de coalition du gouvernement actuel, il est frappant de constater qu'aucun point n'est dédié à la lutte contre la discrimination raciale et xénophobe. Pire encore, alors que de 2010 à 2014, le Luxembourg avait un «Plan d'action national pluriannuel d'intégration et de lutte contre les discriminations», ce gouvernement - qui est, rappelons-le, le même depuis 2013 - a supprimé l'aspect «lutte contre les discriminations» et le nouveau plan qui a été adopté en conseil du gouvernement avant l'été 2018 ne s'appelle plus que Plan d'action national pluriannuel d'intégration.

Ainsi notre pays ne se dote pas d'instruments indispensables à la lutte contre un phénomène qui devient de plus en plus récurrent, notamment par les discours racistes et xénophobes qui restent présents, surtout sur les réseaux sociaux et de façon le plus souvent anonyme. L'ASTI demande à ce que le Luxembourg se dote d'urgence d'instruments de lutte contre le racisme et les phénomènes xénophobes tels qu'un Observatoire du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie ou encore d'un plan d'action national clair prévoyant des mesures et actions concrètes de lutte contre les discriminations. Le Luxembourg n'est pas une île! Il est temps de considérer ces phénomènes comme un signal d'alarme sérieux et de passer des bonnes intentions aux actes! D'autant plus dans un pays qui a la composition socio-démographique qui est la nôtre!

ASTI ASBL

1. Ministra Cahen novamente vítima de antisemitismo, *Contacto*, www.wort.lu/pt/luxemburgo/ministra-cahen-novamente-v-tima-de-antisemitismo-5c88bd6cda2cc1784e33fadb

2. RAPPORT DE L'ECRI SUR LE Luxembourg (cinquième cycle de monitoring), P.16

3. RAPPORT DE L'ECRI SUR LE Luxembourg (cinquième cycle de monitoring), P.33

ÄR MEENUNG

«Tous égaux parce que tous différents»

À l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, la CCDH souhaiterait rappeler avec force les principes qui s'imposent à toutes et à tous, à savoir ceux de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Celle-ci souligne dans son préambule que «l'existence de barrières raciales est incompatible avec les idéaux de toute société humaine», et «que rien ne saurait justifier, où que ce soit, la discrimination raciale, ni en théorie, ni en pratique (...)».

Les douloureux événements à Christchurch, en Nouvelle Zélande, ont montré que la lutte contre le racisme reste nécessaire. Ils nous font penser aux 69 morts du massacre de Sharpeville en Afrique du Sud, du 21 mars 1960, qui a marqué la conscience collective et conduit l'Assemblée générale des Nations Unies à instituer cette journée annuelle.

C'est avec préoccupation que la CCDH a pris connaissance du récent rapport, «Being Black in the EU», de l'Agence des Droits fondamentaux de l'Union européenne sur le racisme. Ce rapport examine les expériences de près de 6.000 personnes noires dans 12 États membres de l'Union européenne, dont le Luxembourg. Au total, 5% des personnes interrogées déclarent avoir subi de la violence physique à caractère raciste. Au Luxembourg, il s'agit de 11% des sondés. Notre pays présente ainsi le quatrième taux le plus élevé, après la Finlande (14%), l'Irlande et l'Autriche (toutes deux à 13%). La plupart des cas au Luxembourg concernent des cas de racisme sur le lieu de travail, l'école et le logement. 52 % des personnes sondées ont déclaré avoir été victime de harcèlement motivé par le racisme dans les 5 années précédant l'étude.

Le racisme et les infractions motivées par la haine mettent en danger la cohésion sociale. Le Luxembourg reste, pour le moment, épargné de discours publics comprenant des propos stigmatisants, populistes voire extrémistes à l'égard de communautés d'origines ethniques différentes, de réfugiés et de migrants. Nous savons toutefois que les réseaux sociaux sont un terrain propice pour les discours de haine, l'incitation à la haine et les injures racistes. La CCDH constate avec satisfaction que ces infractions trouvent de plus en plus souvent une réponse pénale répressive et effective.

La CCDH invite le gouvernement à faire de la lutte contre le racisme et l'intolérance une question prioritaire dans le combat pour les droits humains. Il s'agit de lutter contre les préjugés et les stéréotypes, notamment par une éducation aux droits humains dans nos écoles, la formation des acteurs de terrain et des campagnes de sensibilisation.

Les médias ont aussi une influence déterminante dans la lutte contre le racisme, les stéréotypes et les représentations déformées qui sont données des groupes souvent victimes d'agressions. À l'approche des élections européennes, la CCDH invite les dirigeants politiques à s'élever avec force contre toute idée raciste où que ce soit et en quelque circonstance que ce soit.

Nous sommes tous égaux parce que nous sommes tous différents. Et c'est pour cela que la CCDH veut rappeler que les citoyennes et les citoyens du Luxembourg, terre d'accueil pour de nombreux immigrés et réfugiés, disent «non» au racisme.

COMMISSION CONSULTATIVE DES DROITS DE L'HOMME

Victimes du racisme ordinaire au Luxembourg



Ce jeudi marque la journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Une forme de racisme également présente au Luxembourg. Ghislaine et Armelle, deux Camerounaises habitant au Grand-Duché, ont accepté de témoigner.

La population noire serait-elle mise à l'écart au Luxembourg? C'est ce qui ressort d'une étude de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, baptisée «[Être noir dans l'UE](#)», qui a interrogé 5.803 personnes habitant dans douze pays membres.

Si le nombre de personnes interrogées pour cette étude n'est pas vraiment représentatif, les chiffres qu'elle apporte inquiètent tout de même la Commission consultative des Droits de l'Homme (CCDH).

Dans un communiqué adressé à la presse en cette journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, la CCDH souligne ainsi que «le racisme et les infractions motivées par la haine mettent en danger la cohésion sociale».

En effet, si la discrimination semble déjà être bien ancrée en Europe avec 39% des sondés déclarant en avoir été victime ces douze derniers mois, le Luxembourg se situe bien au-delà puisque le taux de discrimination se situe à 50%, selon les témoignages des sondés.

«Les gens rient de mon accent»

L'esprit "multikulti" voulu par le pays ne s'appliquerait-il donc pas à tous? Pour Armelle*, c'est certain.

Etudiante depuis trois ans à l'Université de Luxembourg, elle est «la seule Noire» de son master. Venue directement du Cameroun, elle confie avoir eu l'image d'un Luxembourg ouvert, où le racisme n'avait pas sa place. La réalité fut tout autre.

La jeune femme de 26 ans, dont les mots chantants révèlent une origine africaine, capte instantanément la défiance de ses camarades. «Je suis souvent seule. Les gens rient de mon accent et très vite, je suis mise de côté», explique-t-elle.

Des moqueries qui ne se limitent pas à ses camarades de classe; des professeurs y ont également pris part. «J'ai appris que deux professeurs ont critiqué ma façon de parler et insinué que je devais rentrer d'où je venais... Il y a plus de 30 nationalités ici, pourquoi s'en prendre uniquement à moi?», se demande Armelle.

«Non, je ne suis pas la femme de ménage»

Si au niveau européen, environ un quart de la population noire a déjà été victime de discrimination raciale dans le cadre du travail ou d'une recherche d'emploi, le Luxembourg s'affiche à nouveau dans le top trois des pays où ces attaques sont récurrentes.

Ainsi, 47% des personnes interrogées déclarent en avoir été victimes en cherchant du travail. Ghislaine, jeune maman de 34 ans, connaît bien ce monde. Elle travaille au Luxembourg depuis 2012 et elle était, elle aussi, la seule personne noire dans son entreprise lorsqu'elle est arrivée.

Mais cette idée ne l'a pas effrayée. «Mes parents m'ont appris qu'il fallait que je me batte davantage pour avoir les mêmes droits que les autres; c'est ce que j'apprends également à mes enfants. Et puis, je suis noire et femme en plus, donc j'accumule les problèmes», souligne-t-elle en riant.

Prouver ce qu'elle vaut, sans cesse: «En arrivant ici, j'ai dû rassurer les gens autour de moi. Non je ne suis pas la femme de ménage, oui je parle bien votre langue. C'est épuisant, il faut sans cesse se justifier», explique Ghislaine. Face à ce constat, elle refuse pourtant de se laisser abattre et «fait en sorte qu'on oublie» sa couleur de peau. Pas facile pourtant, surtout lorsque le motif de discrimination numéro un au Grand-Duché concerne la couleur de peau, toujours selon le rapport européen de l'Agence, [«Être noir dans l'UE»](#).

«On ne travaille pas avec des gens comme vous»

Armelle* a ainsi été confrontée à un délit de faciès, dans une entreprise de la place financière du pays. Déjà sujette par le passé à de mauvaises expériences, elle ne met volontairement aucune photo d'elle sur son CV. Arrivée à l'entretien, les choses se gâtent assez rapidement, l'équipe ne comprenant pas ce qu'elle fait ici.

«Il y a eu un gros malaise et la responsable a fini par me dire : "On ne travaille pas avec des gens comme vous". J'étais choquée», raconte la jeune étudiante, qui souligne que «toute l'équipe était blanche». L'entretien n'aura jamais lieu: «On ne savait pas que c'était vous», ajoutera même la responsable.

Apporter de la visibilité

Face à cette situation, dénoncée par la Commission consultative des Droits de l'Homme, les deux jeunes femmes proposent une solution commune: une meilleure représentation au niveau de la politique nationale.

«Il faut apporter de la visibilité aux personnes noires. Si, sur dix élus nationaux, nous avons au moins une personne de couleur noire, cela changerait beaucoup de choses! Il faut que le gouvernement ouvre les yeux sur ce qui se passe dans la société», martèlent-elles.

Des revendications également mises en avant par la CCDH, qui invite le gouvernement à faire de la lutte contre le racisme et l'intolérance une «question prioritaire dans le combat pour les droits humains».

Il s'agit de lutter contre les préjugés et les stéréotypes, notamment «par une éducation aux droits humains dans nos écoles, la formation des acteurs de terrain et des campagnes de sensibilisation».

A l'heure actuelle, une seule femme noire a été élue au niveau local lors des dernières élections communales de 2017: [Natalia Silva](#), première bourgmestre capverdienne du pays, à Larochette. Si elle ne se sent pas «comme un symbole mais simplement comme une Luxembourgeoise engagée», sa nomination reste dans les mémoires comme un bel exemple d'intégration.

Une chance que n'a pas eue Monica Semedo, la populaire journaliste-présentatrice de *RTL* qui s'est engagée en 2018 pour le DP. La jeune femme a fini quatrième de sa liste dans la circonscription Est, lors des dernières élections législatives, avec 5.602 voix.

Malgré sa présence quotidienne à l'antenne, elle n'a donc pas été élue députée. Elle aura toutefois une chance de se rattraper puisqu'elle sera [tête de liste](#) du parti libéral pour les élections européennes du 26 mai prochain.

21 cas de discrimination raciale en 2018

Le Centre pour l'égalité de traitement (CET) analyse et surveille l'égalité de traitement entre toutes les personnes sans discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique, le sexe, l'orientation sexuelle, la religion ou les convictions, le handicap et l'âge au Luxembourg.

Pour l'année 2018, 21 cas de discrimination raciale ont ainsi été recensés par le Centre, contre 19 pour l'année 2017. «Dans l'ensemble, les personnes de couleur louent tout de même la situation au Luxembourg par rapport à l'étranger», nuance Nathalie Morgenthaller, directrice du CET.

Sur les 21 cas, près de la moitié concerne directement le lieu de travail de la victime.

<https://www.wort.lu/fr/luxembourg/victimes-du-racisme-ordinaire-au-luxembourg-5c8bca4dda2cc1784e33fdc8?fbclid=IwAR2-Tv7G2f8jKIDDu8NSjjhMEDzfZ0HQMJzuT2dSRBHgSt-s2Fi4GLO3ek>